

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TELEGRAPHIS LIVRE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de quatre
chemins de la commune de Chêne-Bougeries

du 21 décembre 1957

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre de la commune de Chêne-Bougeries
adressée au département des travaux publics en date
du 20 septembre 1957, concernant plusieurs dénomi-
nations de chemins;

vu le préavis favorable du service des Archives
d'Etat en date du 26 septembre 1957;

vu la délibération du Conseil municipal de la
commune de Chêne-Bougeries en séance du 29 novembre
1957, demandant au Conseil d'Etat d'approuver quatre
nouvelles dénominations de chemins;

vu les dispositions du règlement sur la désigna-
tion des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné :

1. le nom de "chemin des Crettets" au chemin privé
sans issue, formé de la parcelle 973, débouchant sur
le chemin des Bougeries. Le lieu-dit "Les Crettets"
figure sur le plan de la région de 1787;

cu- 7811

Séance du 21 décembre 1957
Genève, le 21 décembre 1957.

CV-15920

JANVIER 1958

2. le nom de "chemin Monplaisir" au chemin privé sans issue, foras des parcelles 380 et 1890, débouchant sur la route de Chêne. Le lieu-dit "Monplaisir" figure à l'ancien cadastre de Genève;

RAA

72
Ur
Dés

3. le nom de "chemin du Coq d'Inde" au premier chemin (en venant du carrefour Rigaud-Grange-Falquet-Pourches) reliant la route J.J. Rigaud au chemin des Duclines. Ce lieu-dit figure au plan Meyer de 1788;

CV-11460

4. le nom de "chemin Glandon" au 2ème chemin reliant la route J.J. Rigaud au chemin des Duclines. Ce lieu-dit figure au plan Meyer de 1788.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

"chemin des Crettets" au chemin privé sans issue n° 973, débouchant sur le chemin des Rouges. Le lieu-dit "Crettets" figure sur le plan de la région de Genève de 1788.
"chemin Monplaisir" au chemin privé sans issue foras 380 et 1890, débouchant sur la route de Chêne. Le lieu-dit "Monplaisir" figure à l'ancien cadastre de Genève.
"chemin du Coq d'Inde" au premier chemin (en venant du carrefour Rigaud - Grange Falquet - Pourches) reliant la route J.J. Rigaud au chemin des Duclines. Ce lieu-dit figure au plan Meyer de 1788.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat

J. Bombel

Communiqué à :
Travaux 6 ex.
Bautier 1 ex.



"chemin Glandon" au 2ème chemin reliant la route J.J. Rigaud au chemin des Duclines. Ce lieu-dit figure au plan Meyer de 1788.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef du service d'Etat

ré et 4 dans nos : 23840
23841
23842
23843

P. H...